

## **la Ville renforce son soutien à la création des jeunes musiciens et danseurs bénéficieront d'un accompagnement**

**De nombreux jeunes passionnés de musique et de danse pratiquent souvent leur art dans un cercle restreint, par manque de moyens. Face à ce constat, la Ville de Lausanne lance un concours pour permettre à six groupes de musique et à des danseurs d'accéder à un dispositif d'accompagnement personnalisé. Celui-ci propose notamment une semaine dans un studio d'enregistrement ou de danse avec les conseils de professionnels.**

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Lausanne met à disposition des jeunes des locaux de musique afin qu'ils puissent répéter. Aujourd'hui, quelques 55 groupes inscrits en bénéficient. Afin d'accompagner les jeunes talents et d'encourager la créativité, la Ville élargit sa palette de prestations en 2018.

Tout d'abord en musique, six groupes sélectionnés pourront bénéficier d'un accès à un studio d'enregistrement pendant une semaine chacun. Ils seront accompagnés par des techniciens et des artistes pour aborder le travail en studio, travailler des arrangements, fixer un répertoire. Il leur sera également proposé un «parcours» pouvant se prolonger en lien avec les Docks et la Fête de la Musique. La perspective leur sera ainsi ouverte de présenter leur travail dans le cadre d'événements musicaux à Lausanne. En danse, une collaboration avec la Cie Delgado Fuchs permettra l'accès au studio de danse à Sévelin 36 afin de pouvoir répéter et rencontrer des professionnels du milieu.

Ces programmes de soutien sont réalisés par le Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, avec la collaboration du studio Artefax, à Sévelin 36, la Cie Delgado Fuchs, le service de la Culture, les Docks et la Fête de la Musique. La participation à ces dispositifs d'accompagnement est ouverte à tous les groupes et danseurs à trois conditions : la majorité des membres est domiciliée à Lausanne ; la moyenne d'âge des musiciens ne dépasse pas 25 ans ; le groupe n'a pas réalisé d'enregistrement professionnel au préalable ni sorti un album.

Les dossiers peuvent être déposés entre le 24 octobre et le 30 novembre 2017 pour la musique et jusqu'au 8 janvier 2018 pour la danse. Les jurys se réuniront pour examiner les demandes et décider de l'attribution des jours de studio.

*Les conditions de participation et les formulaires de candidature sont disponibles à l'adresse [www.lausanne.ch/musique-danse](http://www.lausanne.ch/musique-danse).*

La Direction de l'enfance,  
de la jeunesse et des quartiers

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec**

- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 078 647 12 86**
- **Estelle Papaux, secrétaire générale, 079 442 59 06**
- **Emilie Loertscher, cheffe de projet, 021 315 68 25**

Lausanne, le 24 octobre 2017